

## Dernier conseil communautaire ici



Une équipe communautaire solidaire avant la prochaine fusion en 2017.

Le jeudi 1<sup>er</sup> décembre s'est tenu le dernier conseil communautaire à Mazières-en-Gâtine avant la fusion en 2017.

**Aménagement numérique.** Le comité syndical décide d'autoriser la communauté de communes Pays Sud Gâtine à adhérer au syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres numérique » qui sera chargé de mettre en œuvre le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique, dans le cadre du service public des communications électroniques. Les membres, pour en assurer le fonctionnement jusqu'au 31 décembre de cette année sont : Pascal Olivier (titulaire) et Eric Cathelineau (suppléant).  
**PLUI.** Il est approuvé la modi-

fication du PLUI (Présentation et état des lieux du plan local d'urbanisme) qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Ceci pour répondre à plusieurs objectifs : demande de l'Etat pour délimiter des villages et hameaux constructibles ; harmoniser le traitement de la Trame verte à l'échelle intercommunale par l'intégration d'inventaires bocagers sur l'ensemble du territoire intercommunal ; permettre l'implantation de silos au sein de certaines zones d'activités ; anticiper la mutation de l'ancienne carrière de Saint-Marc-la-Lande vers un secteur à vocation de loisirs ; intégrer la réserve de Saint-

Marc-la-Lande au sein d'un zonage prescriptif spécifique ; mettre en œuvre des outils fonciers nécessaires aux cheminements doux à Vouhé.

**Atelier relais.** Il est proposé d'attribuer les marchés des travaux pour un montant global de 493.137 €, pour les lots de 1 à 9. Considérant la nouvelle circulaire de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et notamment les modifications apportées quant aux dépenses éligibles, il est demandé de re-délibérer sur le plan de financement, certaines dépenses n'étant plus éligibles.

**Maison de Santé : convention entretien espaces verts.** Il est demandé de signer une

convention renouvelable tous les ans. Elle n'a pas bénéficié de l'exonération de taxes. Les élus espèrent que la prochaine communauté de communes, en 2017, prendra en charge l'entretien. La Maison de santé se trouve à l'entrée du bourg, près du Mémorial et chacun souhaite que le lieu conserve son aspect agréable grâce à l'entretien des espaces verts, taillages, désherbages... Il a été demandé que la prochaine communauté de communes prenne en charge les frais d'entretien, comme les espaces de voiries et parkings. Le pourcentage de subventions passe à 40 %, plafonné à 200.000 €.

**Mazières en Gâtine**